

 <p>PRÉFET DE LA VIENNE <i>Liberté Egalité Fraternité</i></p>	<p>Direction Départementale de la Vienne Service Eau et Biodiversité Unité Eau Quantité Offre d'emploi CDD 2 mois sur la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2023</p>
---	--

Contexte professionnel :

Le service eau et biodiversité assure des missions régaliennes et d'accompagnement des acteurs dans la préservation des milieux naturels, des espèces et leurs habitats, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, l'équilibre sylvo-cynégétique, la mise en œuvre de la politique forestière, de la pêche et la navigation, et la réalisation des outils de planification et des contrats territoriaux.

L'unité Eau Quantité définit la stratégie de gestion quantitative des ressources en eaux, met en œuvre la gestion collective de l'irrigation et assure la gestion de crise des prélèvements d'eau pour tous les usages en période de sécheresse. Elle assure de plus l'instruction et le contrôle des ouvrages et prélèvements pour tous les usages dans le domaine de la loi sur l'eau.

Les missions du poste :

- Alimenter la base de données des prélèvements d'eau gérée par la DDT86 ;
- Vérifier la fiabilité des données collectées ;
- Valoriser les données sur le plan géographique sous la forme de « mini »-diagnostics territoriaux à l'échelle de sous-bassins ou de masses d'eau ;

Profil requis, conditions d'embauche :

- Pack office, et notamment l'outil tableur ;
- Compétences en SIG (QGIS) ;
- Aptitude à l'organisation et au travail en autonomie, mais aussi en équipe ;

35 heures hebdomadaires ; rémunération au SMIC ; bureau partagé ; cantine administrative sur site ou salle de repas annexe.

Organisme recruteur :

Direction Départementale des Territoire de la Vienne _ 20 rue de la Providence BP80523 – 86020
Poitiers cedex

Contact

Rodolphe PINIER – Responsable de l'unité Eau Quantité –
rodolphe.pinier@vienne.gouv.fr – Tél : 05.49.03.13.24 – Port : 06.21.33.53.58

Transmettre CV et lettre de motivation par mail à
rodolphe.pinier@vienne.gouv.fr dès que possible et, avant le 20 octobre 2023.